



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 85
- Présents : 61
- Votants : 70

DATE :

- De convocation : 15 janvier 2020
- De l'affichage : 23 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi vingt-deux janvier à 20h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne de la communauté à Saint-Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

PRESENTS :

ALEXANDRE Gisèle	DURAND Benoît	LECLERC Patrick	OUTREQUIN Patrick
BEAUFILS Erick	FALAISE Léon	LECOEUR Yves	PAISNEL Gérard
BELLAIL Rémy	FOSSARD Guy	LECONTE Marie-France	PASERO Sylvie
BENOIST Pascale	FOURNIER Delphine	LECROSNIER Jean	PERAULT Michel
BIDOT Jacky	GOUX Christian	LEDOUX Dany	PERRODIN Jean-Pierre
BOSCHER Bernard	GRANDIN Sébastien	LEDUC Josette	RAULT Jean-Benoît
BOUDIER Régis	GRIEU-LECONTE Valérie	LEFEVRE Didier	RIHOUEY Hubert
BOURDIN Jean-Dominique	HELAINÉ Daniel	LEFRANC Daniel	ROBIOLLE Hubert
COULON Gérard	HENNEQUIN Claude	LEMIERE Michel	SAVARY Serge
D'ANTERROCHES Philippe	HERMÉ Michel	LOUANTIER Yves	VAUGEOIS Philippe
DE LA HOUGUE Catherine	JOUANNO Guy	MACE Richard	VILLAIN Annick
DE LAFORCADE Eric	LAINE Sophie	MALHERBE Bernard	VILQUIN Franck
DELIVERT Florent	LAMY Daniel	MARIE Agnès	YVON Nicolle
DOLOUE Régine	LAMY Yves	MARIE Jacques	
DOYERE Joël	LE MIERE Maud	MOREL Jacques	
DUBOSCQ Simone	LEBRET Paulette	NICOLLE Guy	

ABSENTS EXCUSES : Nicole Dudouit, Nadège Delafosse (procuration donnée Jean-Dominique Bourdin), Pierre-Marie Lamellière (procuration donnée à Catherine De La Hougue), Béatrice Gosselin (procuration donnée à Erick Beaufils), Alain Guézou (procuration donnée à Pascale Benoist), Xia Leperchois (procuration donnée à Josette Leduc), Michel Canu, Bruno Launay, Jean-Manuel Cousin (procuration donnée à Maud Le Mière), Sophie Paysant (procuration donnée à Michel Perault), Hervé Guille (procuration donnée à Eric de Laforcade), Christian Dutertre (procuration donnée à Paulette Lebret), Claude Périer (remplacé par sa suppléante Marie-France Leconte), Jean-Pierre Savary (remplacé par son suppléant Sébastien Grandin), Etienne Savary,

ABSENTS : Max Avenel, Catherine David, Michel Davy de Virville, Guy Geyelin, Marc Jouanne, David Laurent, Marc Leclerc, Bernard Lejeune, Valérie Renouf, Maurice-Pierre Robin, Michel Romuald,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bernard Malherbe, désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2019

- 1- Approbation de la feuille de route 2020 sur l'économie circulaire
- 2- Convention avec l'association AVRIL
- 3- Animation et gestion du programme Leader année 2020
- 4- Acquisitions foncières en vue de la réalisation d'une voie verte à Heugueville-sur-Sienne
- 5- Acquisition foncière pour l'extension de la zone artisanale de Gouville-sur-mer
- 6- Espace Hugues de Morville – cession de bureaux à la Mission locale de Coutances
- 7- Budget activités économiques : avance de crédits en investissement
- 8- Avance sur le produit de la taxe de séjour 2019 auprès de l'EPIC
- 9- Avances de subventions
- 10- Reversement du contrat enfance jeunesse 2018
- 11- Modification de la convention avec les Unelles pour la gestion des EPN
- 12- Participation aux frais de scolarité – commune de Marigny-le-Lozon
- 13- Remise gracieuse
- 14- Projet d'extension de la salle Jean Orvain : autorisation de signer les marchés
- 15- Projet d'extension de la maison médicale de Gouville-sur-mer : autorisation de signer les marchés
- 16- Marché d'exploitation des installations de chauffage : avenants aux marchés des lots n°1 et 2
- 17- Marché de carburant : attribution du marché
- 18- Rénovation du gymnase d'Agon-Coutainville : convention avec GRDF
- 19- Adhésion au portail web santé de la région Normandie
- 20- Tarifs des visites du pays d'art et d'histoire
- 21- Déherbage de livre dans le réseau des bibliothèques
- 22- Tableau des emplois
- 23- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président
- 24- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau
- 25- Questions diverses

Annexes :

- 1- Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019
- 2- Projet de feuille de route 2020 sur l'économie circulaire
- 3- Convention avec l'association AVRIL
- 4- Convention avec GRDF pour la mise en place d'un compteur communicant sur le gymnase d'Agon-Coutainville
- 5- Convention d'adhésion au portail web santé de la région Normandie

Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2019

⇒ Voir document en annexe

⇒ **Unanimité**

1- Approbation de la « feuille de route 2020 » sur l'économie circulaire

Dans un contexte environnemental de réchauffement climatique et de surexploitation des ressources naturelles, **l'économie circulaire** semble s'inscrire dans un mode de vie et de production plus sobre. Opposé au modèle actuel dit linéaire (produire – consommer – jeter) le modèle circulaire incite au changement de comportement en faveur de pratiques plus sobres et respectueuses des ressources, visant à faire mieux avec moins, notamment en limitant le gaspillage et en favorisant l'allongement de la durée de vie des produits (réemploi, réparation etc.).

Le projet de loi « lutte contre le gaspillage et économie circulaire », à l'étude depuis mi 2019, s'articule autour de quatre grandes orientations consistant à mettre fin au gaspillage pour préserver les ressources naturelles, à mobiliser les industriels pour transformer les modes de production, à renforcer l'information du consommateur ainsi qu'à améliorer la collecte des déchets et lutter contre les dépôts sauvages.

L'un des piliers de l'économie circulaire, **l'écologie industrielle et territoriale** (EIT) est une démarche opérationnelle permettant de rationaliser et d'optimiser les ressources à l'échelle d'un bassin économique. Cette démarche repose sur la mise en relation des différents acteurs d'un territoire pour favoriser les échanges de matériaux, d'énergie, etc. ou leur mutualisation entre acteurs, et ainsi diminuer l'utilisation de matières premières.

C'est dans ce contexte politique et médiatique porteur que les communautés de communes Coutances mer & bocage et Côte Ouest Centre Manche se sont engagées à mettre en oeuvre conjointement une démarche en faveur de l'économie circulaire par leurs candidatures Territoire Durable 2030 en 2017. Elles ont également toutes les deux été lauréates de l'opération collective « Tremplin vers l'écologie industrielle et territoriale ».

- **Territoire Durable 2030 (1)** : Projet ayant pour but de mettre en oeuvre une démarche globale et cohérente de développement durable sur le principe de l'Agenda 2030 – *Engagement auprès de la Région Normandie en 2018*

Thématique obligatoire – Economie circulaire et déchets : Elaborer et développer une stratégie territoriale globale sur l'économie circulaire, en partenariat avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés. Elle s'appuiera sur la mise en place d'un dispositif d'animation et de suivi concerté avec les acteurs locaux. Un programme d'actions sera décliné permettant l'émergence d'une dynamique durable.

- **Opération collective « Tremplin vers l'écologie industrielle et territoriale » (2)** - *Engagement auprès de l'ADEME et la Région Normandie en 2019*

Objectif : Stimuler l'émergence d'une stratégie en faveur de l'écologie industrielle afin de guider les acteurs économiques du territoire vers cette dynamique, avec une mise en opérationnalité fin 2019 - début 2020.

Dans le but de répondre en cohérence et en complémentarité à ces deux engagements, le choix du comité de pilotage, composé d'élus des deux collectivités, a été d'initier et de consolider les démarches par la réalisation d'une **feuille de route « économie circulaire » intermédiaire** (mise en oeuvre : janvier à septembre 2020), permettant ainsi de préparer l'élaboration de la future stratégie économie circulaire répondant aux engagements précédemment cités.

Cette feuille de route a pour objectifs :

- D'initier une démarche économie circulaire globale avec des acteurs variés afin de préparer la construction d'une stratégie incluant une diversité d'acteurs du territoire
- De valoriser des actions concrètes déjà entreprises permettant de présenter un début de résultat et ainsi faciliter la réappropriation auprès du nouveau mandat

Cette feuille de route a été construite à la suite de différents moments d'échanges (ateliers, entretiens, réunions ...) avec des élus communautaires, des entreprises, des agents communautaires et des citoyens du territoire (membres du conseil de développement durable de la COCM). Ces propositions rencontrent l'adhésion des services concernés, elles doivent à présent être validées par les élus.

⇒ Projet de feuille de route pour Coutances mer et bocage joint

Ceci étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'approuver la feuille de route économie circulaire.

⇒ **Unanimité**

2- Convention avec l'association AVRIL

La convention avec l'association AVRIL est arrivée à son terme. Une nouvelle convention, jointe en annexe, a été négociée. Elle intègre notamment les exigences relatives à la mise en œuvre du contrat eau et climat signé avec l'agence de l'eau Seine Normandie au mois de mai dernier. Convention jointe en annexe

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer cette convention.

Monsieur RAULT s'interroge sur la mission zone humide. Les zones humides sont un enjeu très fort du point de vue écologique comme réglementaire. Une organisation comme AVRIL aura-t-elle le niveau d'expertise suffisant pour travailler sur un territoire comme le nôtre ?

Monsieur GOUX indique que tout cela a été discuté avec AVRIL et la personne qui assurera cette mission. Par ailleurs, cette organisation a été établie en accord avec l'agence de l'eau qui finance largement le poste de la chargée de mission zone humide de l'association AVRIL.

Monsieur le président ajoute que la convention n'est pas un blanc-seing donné à l'association, car elle aura à rendre des comptes à Coutances mer et bocage.

Monsieur GOUX précise qu'une méthodologie de travail sera établie conjointement entre l'association AVRIL et Coutances mer et bocage. Cette méthodologie sera présentée à l'agence de l'eau.

Monsieur DURAND précise que le SAGE est en train de mettre en place une mesure d'inventaire des zones humides.

Monsieur le président indique que de nombreuses structures et interventions interviennent au même endroit. Il est nécessaire de créer un dialogue entre ces différentes structures. Monsieur le président ajoute qu'un diagnostic des zones humides est nécessaire dans le cadre du PLUi.

⇒ **Unanimité**

3- Animation et gestion du programme Leader – année 2020

Une demande de subvention FEADER, au titre du soutien à l'animation et au fonctionnement des Groupes d'Action Locale, a été établie pour l'année 2020, pour l'animation et la mise en œuvre du programme LEADER 2015-2020 sur le territoire du Pays de Coutances.

Le total de dépenses de 63 880,40€ est réparti comme suit : 55 548,18 € de frais salariaux et 8 332,22 € de frais de structure.

Le plan de financement s'établit comme suit :

	Montant
Aides publiques sollicitées	
- Union européenne (80 %)	51 104,32 €
Autofinancement CMB (20 %)	12 776,08 €
TOTAL	63 880,40 €

Il est proposé au conseil communautaire,

- D'approuver le plan de financement énoncé ci-dessus.

- D'autoriser monsieur le président à solliciter une aide de 51 104,32 € au titre des fonds LEADER pour l'animation du programme leader 2020.

- D'autoriser monsieur le président à signer toutes les pièces relatives à cette sollicitation de subvention et tous documents afférents.

⇒ **Unanimité**

Arrivée de Michel DAVY DE VIRVILLE

4- Acquisitions foncières en vue de la réalisation d'une voie verte à Heugueville-sur-Sienne

Les négociations foncières avec les propriétaires concernés par l'aménagement d'une voie verte à Heugueville-sur-Sienne, en bordure de RD 650 se sont poursuivies dans le courant de l'année 2019.

A ce jour, quatre transactions peuvent être régularisées par la voie d'échanges ou de vente. Elles sont résumées ci-après.

Echanges fonciers :

❶ Monsieur et Madame LEHOUX cèdent à titre d'échange à la communauté de communes une emprise de 174 m² à prendre dans la parcelle cadastrée AB 142 (nouvelle référence de l'emprise : AB 172)

- Coutances mer et bocage cède à titre d'échange à Monsieur et Madame LEHOUX une emprise de 174 m² à prendre dans la parcelle cadastrée AB 143 (nouvelle référence de l'emprise : AB 174).

❷ Monsieur et Madame HELEINE cèdent à titre d'échange à la communauté de communes la parcelle cadastrée AB 153.

- Coutances mer et bocage cède à titre d'échange à Monsieur et Madame HELEINE une emprise de 4 401 m² à prendre dans la parcelle AC 31 (nouvelle référence de l'emprise : AC 90).

- Monsieur et Madame HELEINE verseront par ailleurs à titre de soulte à Coutances mer et bocage une somme de 3 000 Euros.

❸ Les conjoints PERDIGEON cèdent à titre d'échange à la communauté de communes :

- une emprise de 52 m² à prendre dans la parcelle AB 144 (nouvelle référence : AB 178)
- une emprise de 110 m² à prendre dans la parcelle AB 147 (nouvelle référence : AB 180)
- une emprise de 97 m² à prendre dans la parcelle AB 148 (nouvelle référence : AB 182)

- La communauté de communes cède à titre d'échange aux conjoints PERDIGEON une emprise de 293 m² à prendre dans la parcelle AB 143 (nouvelle référence : AB 177)

- La communauté de communes cède par ailleurs aux conjoints PERDIGEON, au prix de 1euro/m² une emprise de 1797 m² à prendre dans la parcelle AB 143 (nouvelle référence : AB 176)

Vente :

❹ La ligue contre le cancer, la fondation Institut Curie et les conjoints Jacob (succession AUBRÉE) cèdent à la communauté de communes les parcelles nouvellement cadastrées AB 184 (154 m²) et AB 185 (1 213 m²) au prix de 1 €/m².

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer les actes à intervenir.

Monsieur le président remercie Richard MACE et Jean-Pierre PERRODIN pour leur investissement sur ce dossier.

⇒ **Unanimité**

5- Acquisition foncière en vue de l'extension de la zone artisanale de Gouville-sur-mer

Lors de sa séance du 22 mars 2017, le conseil communautaire avait approuvé l'acquisition de l'assiette foncière de la zone artisanale de Gouville sur mer. Seule une parcelle, classée partiellement en zone 1AUX du PLU restait à acquérir. Un accord a été trouvé avec le propriétaire aux conditions ci-après :

- * **Vendeur** : Monsieur EUDES
- * **Acquéreur** : Coutances mer et bocage
- * **Objet** : parcelle cadastrée AS 39 (3 246 m²)
- * **Prix** : 9 932 Euros

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer l'acte à intervenir.

⇒ **Unanimité**

6- Espace Hugues de Morville – cession de bureaux à la Mission locale de Coutances

Par acte notarié du 28 juin 2013, la mission locale du pays de Coutances avait acquis les bureaux qu'elle occupe au 2^{ème} étage de l'espace Hugues de Morville à Coutances. A ce jour, elle reste locataire des bureaux qu'elle occupe au 3^{ème} étage. Elle a récemment fait part de son intérêt pour une acquisition.

Un accord est intervenu pour une transaction aux conditions suivantes :

- **Vendeur** : Coutances mer et bocage
- **Acquéreur** : Mission locale du Pays de Coutances
- **Objet** : bureaux situés aux 3^{ème} étage de l'Espace Hugues de Morville sis 103 rue Geoffroy de Montbray à Coutances, d'une superficie totale de 62 m² et constituant les lots 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de la copropriété.
- **Prix** : 50 000 Euros (prix conforme à l'estimation des domaines en date du 18 octobre 2019)
- **Frais d'acte** à la charge de l'acquéreur

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer l'acte à intervenir.

⇒ **Unanimité**, messieurs BOURDIN et COULON et mesdames PASERO, ALEXANDRE, DUBOSCQ et GRIEU-LECONTE ne prenant pas part au vote

7- Budget activités économiques : avance de crédits en investissement

Selon l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour le Budget Activités Economiques, l'autorisation peut porter sur le montant suivant :

Chapitre	Budget 2019 TOTAL (avec modificatives)	décisions 25%
20	18 253,00 €	4 563,25 €
204 (hors opérations)	451 365,50 €	112 841,37 €
21	382 000,00 €	95 500,00 €
23	844 896,34 €	211 224,08 €
TOTAL	1 696 514,84 €	424 128,70 €

Dans le cadre du paiement des décomptes dus à l'Établissement Public Foncier de Normandie, pour son intervention sur les friches de Coutances et Gavray en 2017 et 2018, plusieurs opérations comptables spécifiques sont nécessaires pour valoriser la part subventionnée par l'EPF et la Région, ainsi que le montant des travaux. La valorisation comptable des travaux (350 430 euros HT), compensée par la valorisation des parts subventionnées (265 927 euros HT), et de la déduction des acomptes payés par la Communauté (33 138 euros HT), conduit à un solde net restant à payer de 51 365 euros HT. L'inscription budgétaire des dépenses de travaux, avant constatation des recettes, serait ainsi nécessaire, pour mandater les sommes dues à l'EPF.

De plus, en ce début d'exercice 2020, des crédits pourraient être nécessaires pour des travaux sur bâtiments (10 000 euros), des frais sur achats de terrains (3 000 euros), et le paiement du solde de la taxe d'aménagement sur l'extension d'un bâtiment industriel (7 253 euros).

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- d'approuver l'ouverture anticipée de crédits sur le Budget Annexe Activités Economiques, avant le vote du budget primitif 2020, pour les dépenses d'investissement présentées ci-après.
- d'autoriser monsieur le président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget, les dépenses d'investissement présentées ci-après :

Chapitre	Article	Libellé dépense	Crédits ouverts en 2019	Montant autorisé avant le vote du BP	TOTAL /CHAPITRE
040	2804182	Bâtiments installations et	0,00 €	2 330,00 €	2 330,00 €
204	204132	Bâtiments installations et	400 000,00 €	51 115,70 €	51 115,70 €
21	2111	Terrains nus	379 000,00 €	3 000,00 €	363 430,00 €
21	2128	Autres agencements et aménagement de terrains	0,00 €	350 430,00 €	
21	2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	3 000,00 €	10 000,00 €	
23	2313	Constructions	844 896,34 €	7 253,00 €	7 253,00 €
TOTAL				424 128,70 €	424 128,70 €

⇒ **Unanimité**

8- Avance sur le produit de la taxe de séjour 2019 auprès de l'EPIC

La communauté a reversé pour 2019 la somme de 149 689,84 euros (dont 22 004,13 euros sur l'exercice 2020) à l'EPIC Coutances Tourisme Portes du Cotentin, au titre de la taxe de séjour collectée entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019 (hors taxe additionnelle).

Dans l'attente de l'ouverture de la saison touristique, il est proposé au conseil communautaire de verser à l'EPIC, une avance sur le reversement de la taxe de séjour qui sera collectée sur l'année 2020, à hauteur de 80 % du montant constaté sur l'année 2019, soit 119 751,87 euros. Au regard du reversement définitif dû à l'EPIC, en fonction des réalisations de l'exercice 2020, ce montant sera ajusté.

Monsieur DE LAFORCADE indique qu'AirBnB a indiqué avoir reversé des taxes aux collectivités. Coutances mer et bocage est-elle concernée ?

Madame PASERO indique qu'effectivement, la collectivité a perçu un reversement de taxe de séjour par les plateforme AirBnB et similaire.

⇒ **Unanimité**

9- Avances de subventions

Le versement des subventions ne peut intervenir qu'après le vote du budget primitif. L'application de cette règle pose régulièrement des difficultés au CCAS de la ville de Coutances et aux associations les plus importantes. Le versement d'acomptes est néanmoins possible sous réserve qu'il soit autorisé par une délibération du conseil communautaire.

Afin de faciliter la gestion de trésorerie du CCAS de Coutances et des associations désignées ci-dessous, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à mandater les acomptes suivants :

CCAS : acompte : 95 000 €

Associations :

- Comité coutançais d'action culturelle (CCAC) : acompte : 60 000 €

- Compagnie DODEKA : acompte : 7 500 €

- Centre d'animation les Unelles : acompte : 60 000 €

- Les p'tits mousses : acompte : 30 000 €

- Les coccinelles (Agon-Coutainville) : acompte : 50 000 €

- Office de la jeunesse : acompte : 4 000 €

- Chauffer dans la noirceur (projet Strange O'Clock) : 4 675 €

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver le versement de ces avances.

⇒ **Unanimité**, madame LE MIERE ne prenant pas part au vote

10- Reversement du contrat enfance jeunesse 2018

La caisse d'allocations familiales a notifié fin 2019 le montant et le détail de sa participation au titre des contrats enfance jeunesse pour l'année 2018. Certaines des actions financées par ces crédits sont assurées par d'autres organismes. Il convient donc de reverser à ces organismes les sommes correspondantes aux actions qu'ils ont mises en œuvre :

- Centre communal d'action sociale de Coutances : 168 473,53 €
- Centre d'animation les Unelles : 35 936,47 €
- Accueil de loisirs les petits moussets : 102 884,42 €
- Crèche les coccinelles : 78 409,94 €
- Micro-crèche les petits baigneurs : 25 187,05 €
- AREPE La p'tite récré : 12 134,93 €

Pour information, Coutances mer et bocage a perçu un montant total de CEJ de 861 975,01 euros, après déduction de ces reversements, elle conserve donc la somme de 438 948,67 euros.

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver ces reversements.

⇒ **Unanimité**

11- Modification de la convention avec les Unelles pour la gestion des EPN

La convention signée avec les Unelles permet de clarifier les relations entre Coutances mer et bocage et le centre d'animation les Unelles. Toutefois, une partie de l'article 10 mériterait d'être clarifiée. Cet article prévoit les modalités financière entre Coutances mer et bocage et le centre d'animation les Unelles.

La première phrase serait complétée ainsi :

Le centre d'animation les Unelles remboursera à la communauté de communes Coutances mer et bocage et à la ville de Coutances le montant des mises à disposition de personnels mentionnés au paragraphe 9.1 de l'article 9.

« Pour Coutances mer et bocage, le montant de ce remboursement est établi forfaitairement comme suit :

- Pour l'année 2019 : 80 000 €
- Pour l'année 2020 : 81 000 €
- Pour l'année 2021 : 82 000 €
- Pour l'année 2022 : 83 000 €
- Pour l'année 2023 : 84 000 €

Il est proposé au conseil de communauté :

- D'approuver cette modification
- D'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n°1 à la convention reprenant cette modification.

⇒ **Unanimité**

12- Participation aux frais de scolarité – commune de Marigny-le-Lozon

L'article R212-21 du code de l'éducation prévoit les conditions dans lesquelles la participation de la collectivité de résidence aux frais de scolarisation d'un élève dans une école extérieure au territoire constitue une dépense obligatoire. Dans certaines situations, la participation de notre collectivité est incontournable.

Pour l'année 2017-2018 :

Commune	Nombre d'élèves	Montant unitaire	Coût total
Marigny-le-Lozon	3	633,50 €	1 900,50 €
Marigny-le-Lozon – classe ULIS	4	620,00 €	2 534,00 €
Total			4 434,50 €

Pour l'année scolaire 2018-2019 :

Commune	Nombre d'élèves	Montant unitaire	Coût total
Marigny-le-Lozon	1	635,80 €	635,80 €
Marigny-le-Lozon – classe ULIS	2	635,80 €	1 271,60 €
Total			1 907,40 €

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver le versement de cette somme.

⇒ **Unanimité**

13- Remise gracieuse

Une erreur de cotisation URSSAF a été constatée sur la dernière fiche de paie de monsieur LEHERISSEY (novembre 2018). Un titre de 24,86 € a été émis à l'encontre de monsieur LEHERISSEY afin de régulariser la situation. Monsieur LEHERISSEY ne faisant plus partie des effectifs de la communauté de communes, il a demandé une remise gracieuse. Du fait de poursuites par huissier de justice, la créance s'élève à 32,38€.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse de monsieur Leherissey
- d'annuler le titre de 24,86€ émis à l'encontre de M. Leherissey
- de prendre en charge la cotisation due à l'URSSAF ainsi que les frais liés aux poursuites par huissier (32,38€)

⇒ **Unanimité**

14- Projet d'extension de la salle Jean Orvain : autorisation de signer les marchés

La consultation d'entreprises préalable à la passation des marchés de travaux a été lancée le 15 octobre dernier. 32 plis ont été reçus avant la date limite de remise des offres fixée au 18 novembre 2019 à 12h00. L'analyse a porté sur 2 critères, le prix à 50 % et la valeur technique à 50 %.

4 lots comportaient des options :

- Lot 3 : travaux sur couverture existante / lanterneaux/ translucide
- Lot 5 : création de 2 baies dans l'existant
- Lot 10 : pompe de relevage
- Lot 11 : télé contrôle à distance des installations de chauffage et de ventilation

Au vu des critères d'attribution et de l'avis de la commission d'appel d'offres, il est proposé au conseil de retenir les entreprises les mieux-disantes suivantes :

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT base	PSE	Montant HT + PSE
1	Terrassement - gros œuvre	FOUBERT BATIMENT	90 624.90		90 624.90
2	Charpente – bardage bois	LEPETIT DANIEL	46 180.53		46 180.53
3	Couverture bac acier	DROULLON	13 307.01	10 214.27	23 521.28
4	Étanchéité	DROULLON	14 534.88		14 534.88
5	Menuiseries extérieures	CTI BAT	28 867	3 970	32 837.00
6	Menuiseries intérieures bois	ORQUIN	9 659.78		9 659.78
7	plâtrerie sèche – plafonds				Infructueux
8	Peinture	LEBOUVIER	7 371.08		7 371.08
9	Carrelage- faïence	LENOBLE	7 262.44		7 262.44

10	VRD	GATP	6 910	2 950	9 860
11	chauffage plomberie	ventilation LAFOSSE	49 231.71		49 231.71
12	Electricité	JARNIER	14 040.11		14 040.11
				TOTAL HT	305 123.71
				TOTAL TTC	366 148.45

A titre d'information, le lot 7 – plâtrerie sèche plafond sera relancé.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le président à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus ;

Monsieur RAULT demande quel est le montant de l'estimation avant travaux.

Monsieur le président indique ne pas avoir l'information précise. Il ajoute que, sur les différents marchés, nous constatons une hausse des prix de l'ordre de 15%. Il semblerait que cette tendance est partie pour durer.

⇒ **Unanimité**

15- Projet d'extension de la maison médicale de Gouville-sur-mer : autorisation de signer les marchés

La consultation d'entreprises préalable à la passation des marchés de travaux a été lancée le 15 octobre dernier. 35 plis ont été reçus avant la date limite de remise des offres fixée au 18 novembre 2019 à 12h00. L'analyse était basée sur 2 critères, à savoir le prix à 60 % et la valeur technique à 40 %.

Au vu des critères d'attribution et de l'avis de la commission d'appel d'offres, il est proposé au conseil de retenir les entreprises les mieux-disantes suivantes :

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT	
1	Terrassement - gros œuvre	FAUTRAT FRERES	96 556.20	
2	Ossature- charpente – bardage bois	LEPETIT DANIEL	20 894.46	
3	Couverture zinc- étanchéité	MARIE ET CIE	25 342.03	
4	Menuiseries aluminium	STIM ALU	19 785.23	
5	Menuiseries intérieures- plâtrerie sèche – plafonds suspendus	LEPRETRE	51 965.67	
6	Carrelage- faïence	LENOBLE	6 082.70	
7	Peinture – sols souples	BOURGET MARQUE	13 963.39	
8	Electricité – chauffage électrique	VELEC SERVICE	25 400	
9	Plomberie- ventilation	DOUBLET	24 180	
			TOTAL HT	284 169,68
			TOTAL TTC	341 003,62

l'estimation des travaux réalisée par le maître d'œuvre au stade APD s'élevait à 240 000 € HT. Depuis le début de l'année 2019, il est constaté une hausse générale des coûts de la construction qui s'explique en grande partie par la charge de travail importante des entreprises, ce qui justifie cette différence de plus de 15 % entre l'estimation et le résultat de la consultation d'entreprises.

L'enveloppe financière de l'opération toutes dépenses confondues doit donc être portée de 350 000 € TTC à 420 000 € TTC.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le président à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus ;
- d'approuver l'augmentation de l'enveloppe financière de l'opération à hauteur de 420 000 € TTC.

Monsieur GRANDIN demande si l'augmentation des résultats de l'appel d'offre aura une répercussion sur le loyer des professionnels de santé.

Monsieur le président indique que le loyer a été négocié avant de s'engager dans les travaux, il n'est pas envisageable de revenir dessus, d'autant que la négociation a été tendue.

Monsieur GRANDIN indique que ce qui est accordé aux professionnels de santé n'est pas fait pour l'industrie. Il indique qu'il serait souhaitable de rappeler aux professionnels de santé l'investissement consenti par la communauté de communes.

Monsieur BEAUFILS indique que la maison de santé était prévue d'être équilibrée sur 20 ans, elle le sera sur 21 ans.

⇒ **Unanimité**

16- Marché d'exploitation des installations de chauffage : avenants aux marchés des lots n°1 et 2

Coutances mer et bocage a décidé de confier l'exploitation, la conduite, l'entretien et le renouvellement de ses installations de chauffage des bâtiments aux sociétés suivantes :

- Lot n° 1 : société COFELY, pour une durée de 8 ans ;
- Lot n° 2 : société CRAM, pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

A l'issue de la prise en charge des sites par ces 2 sociétés, il apparaît nécessaire d'apporter aux contrats correspondants les modifications suivantes :

Lot n° 1 : société COFELY

- Intégration des installations de chauffage de l'office de tourisme de Coutances pour un montant annuel de 8 647,00 € HT (compris fourniture du gaz) ; le montant du marché concerné serait ainsi porté de 4 261 504,64€ HT à 4 330 680,64 € HT sur la durée du marché de 8 ans (compris fourniture des énergies), soit une augmentation de 1,62 % ;
- Modification de la méthode de comptage sur la piscine de Coutances (distinction de la production d'eau chaude pour les bassins) ;
- Modification des périodes de facturation.

Lot n° 2 : société CRAM

- Intégration des installations de chauffage du centre de loisirs de Hambye pour un montant annuel de 665,20 € HT et des installations de ventilation de la maison médicale de Gouville-sur-Mer pour un montant annuel de 125,25 € HT ; le montant du marché concerné serait ainsi porté de 78 717,00 € HT à 81 878,80 € HT sur la durée du marché de 4 ans, soit une augmentation de 4,02 % ;
- Modification des périodes de facturation.

Ces modifications des marchés nécessitent la passation d'avenants.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation de ces avenants et d'autoriser monsieur le président à les signer.

⇒ **Unanimité**

17- Marché de carburant : attribution du marché

Par délibération en date des 05 et 25 septembre 2019, les assemblées délibérantes de Coutances mer et bocage et de la ville de Coutances ont validé la constitution d'un groupement de commande pour renouveler le marché de fourniture de carburants qui arrivait à son terme. L'appel d'offres a par la suite été lancé le 16 octobre, avec une remise des offres fixée au 18 novembre. Le marché est un accord cadre à bons de commande d'une durée initiale d'1 an, renouvelable trois fois, soit une durée potentielle de 4 ans.

Les montants minimum et maximum de commande pour les collectivités sont 70 000 € et 130 000 € TTC annuels.

Trois entreprises ont retiré le dossier de consultation, une seule a déposé une offre à savoir La Société SIPLEC (LECLERC)

La commission d'appel d'offre du groupement a retenu la société SIPLEC.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché à la société SIPLEC et d'autoriser monsieur le président de signer le marché propre à la communauté de communes.

⇒ **Unanimité**

18- Rénovation du gymnase d'Agon-Coutainville : convention avec GRDF

Préalablement aux transferts de compétences liés aux fusions d'intercommunalité en 2017, des contacts avaient été pris entre la commune d'Agon-Coutainville et le gestionnaire du réseau de gaz naturel, en l'occurrence GRDF. Ces contacts visaient à envisager le déploiement de compteurs communicants Gazpar sur divers bâtiments de la commune, y compris le gymnase.

Après accord de principe de la commune d'Agon, une convention d'hébergement entre les 2 parties a été signée début 2017, or à compter du 1^{er} janvier de cette année-là, le gymnase a été mis à disposition de la communauté du fait du transfert vers Coutances mer et bocage de la compétence sportive.

Dès lors, il convient que la communauté signe une nouvelle convention d'hébergement avec GRDF, la commune n'étant juridiquement pas compétente pour accepter celle-ci.

Le projet de convention est reproduit intégralement en annexe.

En contrepartie de cet hébergement des installations techniques sur le bâtiment, le concessionnaire s'engage à verser 50 € HT par an à la communauté, au titre des consommations électriques supplémentaires à prévoir.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer ladite convention d'hébergement avec GRDF concernant la mise en place d'un compteur communicant sur le gymnase d'Agon.

⇒ **Unanimité**

19- Adhésion au portail web santé de la région Normandie

La Région Normandie va créer un portail web santé destiné à valoriser l'attractivité des territoires normands et les moyens mis à disposition des professionnels de santé, et plus particulièrement des généralistes, pour les inciter à venir travailler en libéral ou sous un autre statut dans des structures existantes ou en projet en Normandie.

Ce portail Web proposera une interface entre les collectivités (région, conseils départementaux, EPCI, communes,...), les administrations de la santé (ARS, assurance maladie,...), les établissements d'enseignements supérieurs (facultés de médecine, IFSI, écoles de masseurs-kinésithérapeutes...) et les professionnels de santé (associations locales et régionales).

En outre, il permettra de géo-localiser les terrains de stages de médecine générale et d'odontologie et orientera les étudiants vers les collectivités pour les aider à découvrir le territoire et/ou à se loger. L'adhésion à ce portail se traduirait par la signature d'une convention avec la Région (document en annexe).

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer ladite convention.

⇒ **Unanimité**

20- Tarifs des visites du pays d'art et d'histoire

Les tarifs des visites proposées par le pays d'art et d'histoire ont été fixés par la délibération n°20 du 17 octobre 2018. La tarification nécessite d'être complétée.

Type	Lieu, titre	Précision	Catégorie	Proposition 2019	Commentaire	Durée
Visite conférence	Cathédrale de Coutances	Parties basses, 1 guide	Individuel, tarif unique	4,00 €		0h45

La gratuité est appliquée pour les enfants de moins de 10 ans.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ces tarifs complémentaires.

Monsieur HELAINE rappelle que le tarif est de 8 € pour la visite des parties hautes de la cathédrale sur rendez-vous.

⇒ **Unanimité**

21- Désherbage de livre dans le réseau des bibliothèques

Chaque année les bibliothèques réalisent une élimination de documents dans les collections de prêts et de consultation sur place. Les raisons de ces éliminations sont :

- le maintien de collections vivantes et cohérentes
- la nécessité de gagner de la place pour l'accueil des nouvelles collections
- la nécessité de supprimer des inventaires les documents dont la disparition a été constatée (documents perdus, jamais rendus, détériorés...).

Les quotidiens et les mensuels sont conservés durant une année. Les hebdomadaires sont conservés 6 mois. Le nombre de documents à éliminer s'établit à 2 771 et se répartit comme suit :

		Nombre de documents à désherber	Nombre de documents disparus en 2019
COUTANCES	Pilon CD	326	
	Pilon DVD	35	
	Pilon livres Documentaires	1 003	
	Pilon livres Jeunesse	543	
	Pilon livres Fiction	258	
	Pilon BD	208	
	<i>SOUS TOTAL</i>	<i>2 373</i>	<i>116</i>
AGON COUTAINVILLE		319	13
GOUVILLE		229	22

HAMBYE		180	30
TOURVILLE SUR SIENNE		83	
RONCEY		173	7
OUVILLE			9
ORVAL SUR SIENNE			1
MONTMARTIN SUR MER			1
CERISY LA SALLE			16
	TOTAL	3 357	215

Les critères d'élimination s'appuient sur la méthode IOUPI et prennent en compte des critères basés sur l'état physique, l'actualité et l'usage du document, la redondance et l'adéquation du contenu aux publics et aux missions de la bibliothèque.

I comme Incorrect

O comme Ordinaire, superficiel

U comme Usé, détérioré (vieillesse des documents, vieillissement matériel, du contenu ou de la présentation des ouvrages)

P comme Périmé, obsolescence du document

I comme Inadéquat, ne correspond pas au fonds (utilisation peu fréquente ou nulle des documents).

Il est proposé au conseil communautaire :

- de décider le déclassement de ces documents.
- d'autoriser que ces documents soient vendus, échangés, donnés à des associations, bibliothèques ou services d'archives ou, si nécessaire, éliminés par voie de destruction.
- de fixer le prix de vente à 1 € le document.
- de préciser que les documents ne sont ni repris ni échangés et sans garantie de qualité pour les documents sonores.

⇒ **Unanimité**

22- Tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Chaque délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

1- Modification d'emplois

La modification d'un emploi à compter du 1^{er} février 2020 :

- Intégrer des heures complémentaires récurrentes dans le temps de travail

Ancienne situation

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE-CRECHES HALTE GARDERIE	CMB 280	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture	13h00min/35h	13

Nouvelle situation

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT
DG-DIR EEJ-PETITE ENFANCE-CRECHES HALTE GARDERIE	CMB 280	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture	14h00min/35h	14

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la modification du tableau des emplois

⇒ **Unanimité**

23- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président

24- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau

- Marché de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle : Le bureau a autorisé monsieur le président à signer les marchés de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle avec les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT pour 4 ans
Location et entretien des vêtements de travail	ELIS	18 239,04 €
Achat d'équipements de protection individuelle	CENTER PRO	10 710,43 €

Les marchés sont conclus pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

25- Questions diverses

Déchets : Franck VILQUIN indique que, lors du débat d'orientation budgétaire, il avait été évoqué la probable nécessité d'augmenter la fiscalité. Le budget 2020 devrait pouvoir être établi sans recours à la fiscalité, il sera malgré tout très tendu.

Monsieur COULON indique que les zones artisanales sont pratiquement toutes remplies. Il reste 7 lots à vendre sur la zone de Saint-Pierre de Coutances ainsi que sur la zone Delasse, la zone de Quettreville-sur-Sienne est complète, il reste 3 lots à vendre sur la zone de Saint sauveur villages, la zone du château de la mare est complète.

Par ailleurs, un plan d'adressage des zones d'activités est en cours d'élaboration.

Concernant le plan d'accompagnement des artisans et commerçants à la transition numérique, l'état des lieux est fait.

Monsieur BELLAIL indique qu'il existe une zone d'activités sur la commune de Gratot.

Monsieur GOUX fait un point sur les dossiers du littoral et les réflexions engagées sur les relocalisations.

Monsieur VAUGEOIS fait un point sur les dossiers scolaires :

- Travail sur la grève en cours depuis le début du mois de décembre, avec la mise en place du service minimum d'accueil ;
- École du socle, en lien avec le collège de Cerisy-la-Salle, avec un travail engagé au niveau du cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e) et du cycle 2 (CP, CE1, CE2). Un véritable projet a été construit par les équipes enseignantes ;
- Forte baisse attendue des effectifs à la rentrée. Aucune décision de retrait de poste ne sera prise avant les élections.

Monsieur DOYERE fait un point sur les relations avec les associations sportives pour les travaux sur les équipements sportifs. Des travaux sont en cours sur le gymnase de Saint Sauveur Lendelin. Il ajoute également que plusieurs équipements ont subi du vandalisme.

Monsieur LEFRANC fait le point sur le cadastre solaire. Il fait un point sur le contrat de transition écologique dont la moitié des actions sont engagées.

Concernant l'opération collective de modernisation, 50% de l'enveloppe est consommée.

Monsieur le président fait part du courrier reçu de la part de la directrice départementale des finances publiques, concernant la réorganisation des finances publiques. Coutances devrait rester un point d'accueil pour la population.